

## MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE**  
**EMAGNY (25170) : REHABILITATION DE LA MAISON QUARTIER EN**  
**COMMERCE ET LOGEMENTS**

Date et heure limites de réception des offres  
Mercredi 1<sup>er</sup> juin à 12h



### Règlement de la Consultation

Mairie d'Emagny  
2, Place de la Mairie  
25170 EMAGNY

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
2.1 - DURÉE DU MARCHÉ - DÉLAIS D'EXÉCUTION	4
2.2 - VARIANTES	4
2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>5</b>
5.1 SÉLECTION DES CANDIDATURES	5
5.2 SÉLECTION DES OFFRES	5
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>6</b>
6.1 - TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE	6
6.2 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	6
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>6</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	6
7.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	7
<b>ARTICLE 8 : CLAUSES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>7</b>

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la Maison Quartier en commerce et logements.

**Lieu d'exécution : Emagny ( 25170).**

#### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les études comportent une tranche ferme et deux tranches optionnelles définies comme suit :

##### **. Pour la tranche ferme: Etude de faisabilité**

<i>Phase</i>	<i>Détail des études</i>
1	Etat des besoins
2	Etat des lieux, diagnostics et ébauche des scénarii
3	Présentation des scénarii
4	Chiffrage du scénario retenu et calendrier de réalisation

##### **. Pour la tranche optionnelle 1: Programme**

	<i>Détail des études</i>
	Elaboration du programme

##### **. Pour la tranche optionnelle 2 : Mise en place des intervenants de la construction (MOE, CT, CSPS,...) + suivi et pilotage des études de conception**

<i>Phase</i>	<i>Détail des études</i>
1	Rédaction de l'ensemble des pièces de consultation
2	Assistance au choix des intervenants de la construction
3	Vérification de la première phase d'intervention des intervenants de la construction

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par la collectivité est un groupement conjoint. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour la bonne exécution du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même candidat ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée de compétences nécessaires à la réalisation des études, et notamment en matière d'économie de la construction, programme, bâtiment, Réseaux, voirie, fluide, Marchés publics, urbanisme.

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans le document unique valant AE, CCAP, CCTP.

### 2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- **Le règlement de la consultation (R.C.)**
- **Le document unique valant : acte d'engagement (A.E.), cahier des charges (CCAP,CCTP), la décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F)**
- 
- Demande à l'adresse électronique suivante : [mairie@emagny.fr](mailto:mairie@emagny.fr)

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiées conformes à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### **Pièces de la candidature :**

- DC1 (lettre de candidature), document disponible gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ou DUME (document unique de marché européen)
- DC2 (déclaration du candidat), document disponible gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ou DUME (document unique de marché européen)
- DC4 en cas de sous-traitance, document disponible gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Un document présentant **les 3 projets réalisés, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, effectués au cours des cinq dernières années ayant un lien direct avec l'objet du présent marché.** Devront notamment être indiqués sur une page recto-verso : la date, le montant et le maître d'ouvrage public concerné (ou collectivité ou acheteur public) avec ses coordonnées. Il est à noter que seuls les 3 premiers services seront pris en comptes.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par la collectivité. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- **Le document unique valant : acte d'engagement (A.E), Cahier des charges (C.C.A.P., (C.C.T.P.), la décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F), daté et signé**
- **La note méthodologique** pour chaque étape de la mission comprenant notamment la méthodologie détaillée (contexte et déroulé de la mission, nombre de réunions, nombre de jours effectifs, livrables...), calendrier proposé, CV détaillé des personnes affectées au projet ainsi que leurs expériences.

#### **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

##### 5.1 Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : Garanties et capacités techniques, financières et professionnelles

##### 5.2 Sélection des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères / sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère 1 : VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>70 %</b>
- sous-critère 1 : <i>Qualité de la méthodologie, appréciée à partir de la note méthodologique</i>	40%
- sous-critère 2 : <i>Pertinence des moyens humains mis en œuvre, appréciée tant qualitativement (à partir des CV détaillée des intervenants) que quantitativement (à partir de la DPGF)</i>	30 %
<b>Critère 2 : PRIX</b>	<b>30 %</b>

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

## Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 6.1 - Transmission électronique

Les candidatures et les offres sont transmises (sous un seul dossier) par voie électronique, exclusivement à l'adresse : [mairie@emagny.fr](mailto:mairie@emagny.fr), avant la date et l'heure précisée en en-tête du présent règlement de consultation.

L'entreprise qui répond à un marché public par voie électronique peut aussi transmettre, dans les conditions de l'article 6.2, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement,

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente,

**OU**

### 6.2 – Transmission sous support papier

Exclusivement réservé aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT, les candidats peuvent transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**Réhabilitation de la Maison Quartier en commerce et logements à Emagny**  
**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie d'Emagny**  
**2, Place de la Mairie**  
**25170 EMAGNY**

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9 h à 12 h

Le mardi de 14 h à 19 h

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

## Article 7 : Renseignements complémentaires

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande :

Par courriel à l'adresse électronique suivante : [mairie@emagny.fr](mailto:mairie@emagny.fr)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 10 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

**Une visite est possible, il convient de prendre rendez-vous au secrétariat de mairie durant les horaires d'ouverture mentionnées ci-dessus.**

**Article 8 : Clauses complémentaires**

- Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif  
30 rue Charles Nodier  
25044 BESANCON Cedex 3  
Tél : 03.81.82.60.00  
Email : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr)
- Les renseignements peuvent être obtenus auprès de :  
Greffe du tribunal (à la même adresse).